



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Chemin du Planchamp 2
1863 Le Sépey
Tél. 024 491 01 11
greffe@ormont-dessous.ch
www.ormont-dessous.ch

DEMANDE D'UN PERMIS DE FOUILLE

Nom et adresse du bénéficiaire : _____

Nom et adresse de l'entreprise chargée des travaux : _____

Lieu des travaux : _____

Motif des travaux : _____

Parcelle-s desservie-s : _____

Genre de fouille :

<input type="checkbox"/> égout	<input type="checkbox"/> téléphone
<input type="checkbox"/> eau potable	<input type="checkbox"/> télévision
<input type="checkbox"/> électricité	<input type="checkbox"/> gaz
<input type="checkbox"/> eau irrigation	<input type="checkbox"/> autre :

Date de début des travaux : _____

Durée ou date de fin des travaux : _____

Le titulaire du permis de fouille est tenu d'aviser la Municipalité de tout changement dans les délais d'exécution des travaux.

La demande de permis doit obligatoirement être accompagnée d'un extrait du plan cadastral avec un croquis des travaux prévus.

Lieu et date : _____

Sceau et signature du requérant : _____

PERMIS DE FOUILLE NUMÉRO

La Municipalité d'Ormont-Dessous accorde le présent permis sur la base des informations données ci-avant.

L'émolument de ce permis est fixé à CHF 200.00. Une caution de CHF 300.00 est demandée et sera restituée après reconnaissance des travaux.

Les prescriptions de Romande Energie sont annexées.

L'entreprise susmentionnée est chargée de la sécurité et de la signalisation sur les lieux des travaux et aux abords de ces derniers.

L'état d'avancement des travaux doit être communiqué par courriel tous les 15 jours à greffe@ormont-dessous.ch.

L'entreprise s'engage à remettre en état les lieux à l'achèvement des travaux.

La reconnaissance sera faite par l'autorité compétente, laquelle sera tenue informée de la fin des travaux. Pour ce faire, merci de contacter M. Marcel Borloz, Municipal, 079 405 99 59.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

Gretel Ginier

Isabelle Mermod Gross

Annexe : prescriptions de RE

Le Sépey, le